



HP Stitch S300 64 pouces. Imprimante
HP Stitch S500 64 pouces. Imprimante

Garantie limitée

© Copyright 2018 HP Development Company,
L.P.

1ère édition

Notes légales

HP n'est en aucun cas responsable des
éventuelles omissions ou erreurs d'ordre
technique ou éditorial contenues dans le présent
document.

Sommaire

Déclaration de garantie limitée de HP	1
A. Extension de la garantie limitée HP	1
B. Limitations de garantie	3
C. Limitations de responsabilité	4
D. Législation locale	4
E. Droits des consommateurs pour l'Australie uniquement	4
F. Droits des consommateurs pour la Nouvelle-Zélande uniquement	4

Déclaration de garantie limitée de HP

Produit HP	Période couverte par la garantie limitée
Imprimante	1 an
Logiciels	90 jours
Tête d'impression	Jusqu'à la date de « fin de garantie » qui apparaît sur le produit, ou une fois que 1000 ml d'encre HP sont passés par la tête d'impression, quel que soit l'ordre dans lequel se produisent ces événements.
Cartouche d'encre	Jusqu'à épuisement du niveau d'encre HP ou jusqu'à la date de « fin de garantie » qui apparaît sur la cartouche, quel que soit l'ordre dans lequel se produisent ces événements.
Cartouche de maintenance	Jusqu'à la date de « fin de garantie » figurant sur la cartouche ou la fin du rouleau de nettoyage, quel que soit l'ordre dans lequel se produisent ces événements. Pour obtenir les meilleurs résultats, HP recommande de remplacer le kit de nettoyage des têtes d'impression si vous utilisez le même rouleau de nettoyage depuis 6 mois sans l'avoir épuisé.
Accessoire kit de maintenance de l'utilisateur	90 jours à compter de la date d'achat par le client.
Accessoire de chargement	90 jours à compter de la date d'achat par le client.
Kit collecteur d'encre	90 jours à compter de la date d'achat par le client.
Produit HP : Papiers de transfert à sublimation thermique de marque HP	Période couverte par la garantie limitée : 1 an à compter de la date d'achat du produit HP Media par l'utilisateur final.

A. Extension de la garantie limitée HP

1. HP garantit que les produits HP (matériel, accessoires et consommables) désignés ci-dessus sont exempts de défauts matériels et de fabrication pour une utilisation normale pendant toute la durée de la garantie limitée indiquée plus haut. La durée de la garantie limitée commence à la date de validation de l'installation, la date de signature du certificat d'installation délivré par HP faisant foi. Si la validation de l'installation n'est pas effectuée dans les trente jours (30) après la livraison de HP pour une raison quelconque, la durée de la garantie limitée débutera le 31^{ème} jour après la livraison de la part de HP.
2. En ce qui concerne les logiciels, la garantie limitée HP ne s'applique qu'en cas de défaillance de l'exécution des instructions du programme pendant la période couverte par la garantie limitée indiquée plus haut, due à des vices matériels, du support logiciel physique ou de fabrication lorsque le produit est correctement installé et utilisé. HP garantit également que les logiciels standard dont HP est propriétaire sont conformes aux spécifications pendant la durée de la garantie limitée. HP ne garantit pas que les logiciels fonctionneront dans le cadre de combinaisons matérielles et logicielles sélectionnées par vos soins, ou répondront à vos exigences.

Si HP est avisé d'une demande de garantie valide conformément à ces conditions au cours de la période de garantie limitée, HP s'engage, à son entière discrétion, à corriger le défaut ou au remplacement des logiciels HP.

3. HP ne garantit pas que les logiciels seront totalement exempts d'erreurs ou que leur fonctionnement ne sera jamais interrompu.
4. La garantie HP ne couvre que les problèmes survenant au cours d'une utilisation normale des produits HP ; elle ne couvre pas les autres problèmes, y compris ceux qui résultent des faits suivants :
 - a. Maintenance ou étalonnage incorrect ou inadéquat, tel que défini dans la documentation du produit ou comme indiqué par HP
 - b. Utilisation d'accessoires, de logiciels, d'interfaces, de substrats, de pièces, d'encre ou de consommables non fournis par HP ou non agréés par HP
 - c. Cartouches d'encre qui sont exposées à des températures hors des plages de valeurs recommandées.
 - d. Exploitation en dehors des conditions spécifiées
 - e. Préparation du site ou maintenance incorrecte, tel que défini dans la documentation du produit ou comme indiqué par HP
 - f. Transport de l'imprimante sans préparation exécutée par HP ou un représentant de HP
 - g. modification ou utilisation non autorisée, y compris, mais non limité à l'insertion/connexion de systèmes/composants/cartes électriques/électroniques non fournis ou pris en charge par HP et/ou des câbles autres que ceux initialement présents dans le système
 - h. La perte ou l'interruption de l'alimentation électrique ou longue période à l'arrêt sans suivre la préparation adaptée comme décrit dans la documentation du produit

Dans la mesure où le droit local le permet, HP se réserve le droit de refuser des demandes de garantie limitée si HP détermine qu'il y a des paiements non réglés à HP concernant le produit.

Les dégâts esthétiques, y compris, mais non limité à des rayures ou à des empreintes digitales, ne sont pas couverts par la garantie limitée de HP.

Les opérations d'entretien de routine de l'imprimante, comme le nettoyage et les services de maintenance préventive (y compris les composants contenus dans les kits de maintenance préventive et les visites de l'ingénieur de service HP) ne sont pas couvertes par la garantie HP.

5. La garantie limitée de HP est nulle si l'imprimante est connectée à un appareil de service après-vente ou à un système qui modifie les fonctionnalités de l'imprimante comme un système d'encre continu.
6. Imprimante à sécurité dynamique activée. Destinée à être utilisée uniquement avec des cartouches comportant une puce HP d'origine. Les cartouches utilisant une puce non fournie par HP peuvent ne pas fonctionner ou ne plus fonctionner à l'avenir. Pour plus d'informations, consultez : www.hp.com/go/learnaboutesupplies
7. Dans le cas des imprimantes HP, l'utilisation de produits consommables de marque autre que HP ou reconditionnés (encre, tête d'impression, cartouche d'encre ou kit de maintenance) n'a pas de conséquence sur la garantie limitée ou les contrats d'assistance HP. Cependant, si une panne d'imprimante ou des dégâts causés sur celle-ci peuvent être attribués à l'utilisation d'une cartouche de marque autre que HP, reconditionnée ou expirée, le représentant agréé HP facturera au client la réparation de cette panne ou de ces dégâts au tarif standard de la main-d'œuvre et des pièces détachées.
8. Si HP ou un représentant agréé HP est informé, au cours de la période de garantie limitée applicable, de l'existence d'un défaut dans un produit couvert par cette garantie limitée HP, HP procédera à la réparation ou au remplacement du produit, selon l'option de son choix.

Si HP choisit de remplacer une pièce ou un produit défectueux, HP devra soit (i) vous fournir une pièce ou un produit de remplacement et assurer une assistance à distance pour l'installation de la pièce, si nécessaire, soit (ii) remplacer la pièce ou le produit défectueux sur site, selon l'option de son choix. Même si HP choisit l'option (i) ci-dessus, vous pouvez demander à HP de remplacer la pièce ou le produit défectueux sur site. Le cas échéant, HP peut toutefois facturer les frais de déplacement et de main-d'œuvre standard encourus pour procéder à ce remplacement.

9. Le client mettra tout en œuvre pour soutenir et assister HP ou le représentant agréé HP dans la résolution du problème à distance. Cela peut par exemple consister à lancer et à exécuter des programmes de test automatique ou de diagnostic, à fournir toutes les informations nécessaires ou à mettre en œuvre des solutions de base sur demande de HP ou d'un représentant agréé HP. Il peut être demandé aux clients de participer activement à des opérations de dépannage à distance afin de fournir les meilleures informations de détection des causes à l'origine de la défaillance, y compris la communication d'informations relatives à l'imprimante (fichiers journaux, etc.).
10. Si HP n'est pas en mesure de procéder, le cas échéant, à la réparation ou au remplacement d'un produit défectueux couvert par cette garantie, HP remboursera sa valeur résiduelle dans un délai raisonnable après avoir reçu notification du problème. La valeur résiduelle sera le prix HP du produit retourné diminué de la dépréciation et de l'amortissement.
11. HP n'a aucune obligation de remplacer ni de rembourser le produit tant que les composants, pièces, consommables ou matériels défectueux ne sont pas renvoyés à HP, y compris la documentation connexe. L'ensemble des composants, pièces, consommables ou matériels supprimés au titre de cette garantie devient la propriété de HP. Nonobstant ce qui précède, HP peut renoncer à vous obliger à renvoyer le produit défectueux.
12. Sauf mention contraire et dans toute la mesure permise par la réglementation locale, les produits HP peuvent être fabriqués en utilisant des matériaux neufs, ou des matériaux neufs et utilisés, mais dont les performances et la fiabilité équivalent à des matériaux neufs. HP peut réparer ou remplacer les produits (i) par des produits équivalents à ceux réparés ou remplacés mais pouvant avoir été préalablement utilisés ; ou (ii) par un produit équivalent à celui d'origine si ce dernier n'est plus produit.
13. Cette garantie limitée est valide dans tous les pays/toutes les régions où HP ou ses fournisseurs de services agréés offrent des services de garantie et HP a commercialisé le produit HP couvert par cette garantie limitée. Toutefois, la disponibilité des services de garantie et le temps de réponse peuvent varier d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre. HP ne modifiera pas la forme, les réglages, ni le fonctionnement du produit pour qu'il soit exploité dans un pays/une région dans lequel (laquelle) il n'a jamais été conçu pour fonctionner pour des raisons légales ou réglementaires.
14. Des contrats prévoyant des services supplémentaires peuvent être obtenus auprès des centres de maintenance agréés HP là où le produit HP listé est distribué par HP ou un importateur agréé.
15. Le client est responsable de la sécurité de ses informations propriétaires et confidentielles, ainsi que du maintien d'une procédure externe à l'imprimante pour la reconstruction de fichiers, de données ou de programmes perdus ou altérés. HP EXCLUT TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ENDOMMAGEMENT OU DE PERTE DES FICHIERS STOCKÉS SUR LE DISQUE DUR DE L'IMPRIMANTE, L'ORDINATEUR DU SERVEUR D'IMPRESSION INTERNE HP OU D'AUTRES PÉRIPHÉRIQUES DE STOCKAGE. HP N'EST PAS RESPONSABLE DE LA RECUPERATION DES DONNEES OU FICHIERS PERDUS.
16. HP garantit que les pièces désignées par HP comme étant des pièces de rechange sont couvertes par la garantie contre les vices de fabrication et du matériel au cours de la période de garantie limitée. La période de garantie limitée des pièces de rechange HP est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de livraison. Ou, si le produit est installé par HP ou un prestataire de service HP agréé pour réparer le produit, la pièce de rechange HP bénéficiera de la période de garantie restante du produit réparé, quelle que soit la période la plus longue.
17. HP n'est obligé de modifier la forme, la taille ou la fonction du produit pour le rendre opérationnel dans un pays dans lequel il n'a jamais été destiné à être vendu ou distribué pour des raisons juridiques ou réglementaires.

B. Limitations de garantie

DANS LA LIMITE DES LEGISLATIONS LOCALES, NI HP NI SES FOURNISSEURS TIERS N'OFFRENT QUELQUE AUTRE RECOURS OU GARANTIE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET REJETTENT EXPRESSEMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALISATION, D'ASSURANCE DE QUALITE ET D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER.

C. Limitations de responsabilité

DANS LA LIMITE DES LEGISLATIONS LOCALES, LES RECOURS AU TITRE DE CETTE GARANTIE LIMITEE SONT VOS SEULS ET EXCLUSIFS RECOURS. SAUF DANS LE CAS SUSMENTIONNE. HP OU SES FOURNISSEURS TIERS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE TENUS POUR RESPONSABLES DE PERTES DE DONNEES, DE QUELQUE DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPECIAL, MINEUR OU CONSEQUENT (Y COMPRIS LES PERTES DE PROFITS), QUEL QUE SOIT LE LIEU D'OU EMANE LA RECLAMATION, QU'ELLE SOIT FONDEE SUR UN CONTRAT OU UN PREJUDICE SUBI, OU QUELLE QUE SOIT LA RAISON LEGALE INVOQUEE, MEME SI HP A ETE AVISE DU RISQUE DE CE DOMMAGE.

D. Législation locale

1. Cette garantie vous accorde des droits spécifiques. Il est également possible que vous ayez des droits supplémentaires, variables aux Etats-Unis d'un état à l'autre, au Canada d'une province à l'autre et dans le reste du monde d'un pays/d'une région à l'autre. Vous êtes invité(e) à consulter les lois applicables dans ces États, provinces, pays ou régions pour avoir pleine connaissance de vos droits.
2. Si cette déclaration de garantie limitée entre en conflit avec la législation locale en vigueur, elle devra être modifiée pour se conformer à ladite législation. HORMIS DANS LES LIMITES AUTORISEES PAR LA LOI, LES CONDITIONS DE GARANTIE CONTENUES DANS CETTE GARANTIE, N'EXCLUENT, NE RESTREIGNENT NI NE MODIFIENT LES DROITS STATUTAIRES OBLIGATOIRES APPLICABLES A LA VENTE DE CE PRODUIT A VOUS-MEME, MAIS VIENNENT S'Y AJOUTER.

E. Droits des consommateurs pour l'Australie uniquement

Nos biens sont fournis avec des garanties qui ne peuvent pas être exclues en vertu de la législation sur la consommation australienne. Vous avez droit à un remboursement ou un remplacement dans le cas d'une défaillance majeure et à une compensation pour toute autre perte ou tout dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également droit à ce que les marchandises soient réparées ou remplacées si les produits ne sont pas de qualité acceptable et que le dommage n'est pas une défaillance majeure.

F. Droits des consommateurs pour la Nouvelle-Zélande uniquement

Les exclusions et limitations des garanties, la responsabilité et les recours s'appliqueront sauf si ces exclusions ou limitations sont interdites par la Loi sur les garanties client de 1993 dans les situations où cette loi peut s'appliquer et où ses dispositions n'ont pas été exclues ou modifiées dans le cadre de cette loi. La Loi sur les garanties du consommateur de 1993 ne s'appliqueront pas si la fourniture des produits ou des services est à des fins professionnelle.